



BASKET ▶ L'Elan ne doit rien lâcher ce soir face à Bourg P.36-37

Levothyrox : déjà 37 plaintes en Béarn

JUSTICE ▶ Partout en France, des patients ont saisi la justice contre le laboratoire Merck, qui a changé la formule de son médicament. En Béarn, plusieurs plaignants se sont regroupés pour faire entendre leurs voix. P.4



PAU
L'arrivée du Tour se fera place de Verdun

PAGES 8-9



SAUVAGNON
Un cycliste décède après une collision

PAGE 4

ORTHEZ
Une PME rançonnée sur Internet

PAGE 21

La grosse colère des retraités

PAU ▶ Environ 2 000 retraités ont manifesté hier contre la baisse de leur pouvoir d'achat. Un mouvement de grogne suivi par celui des personnels des Ehpad. P.2-3

Retrouvez l'information immédiate sur larepubliquedespyrenees.fr

DU 8 MARS AU 2 AVRIL

TVA CADEAU

SUR TOUT LE MAGASIN*

* Soit une remise de 10 à 17%. Offre non cumulable avec autres promotions et avantages en cours.

mobilierdefrance.com

LA DIFFERENCE

MOBILIER DE FRANCE - REMAZEILLES
Avenue Santos Dumont
PAU / LESCAR - Tél. 05 59 77 67 70
Du lundi au samedi de 10h à 12h et de 14h à 19h
0001 309 487 304 00001 - 03/2018

meubles | salons | relaxation | literie

Journée « justice morte » pour les avocats

Les barreaux de Pau et de Bayonne ont observé ce jeudi une « journée morte » avec « grève totale de toutes les audiences » pour dénoncer le manque de concertation du ministère de la Justice dans ses projets de réforme.

M^e Valérie Chauvelier a porté la voix des avocats palois pour demander le renvoi des affaires prévues à l'audience du tribunal correctionnel de ce jeudi après-midi. « Ce projet peut mettre à mal les fondamentaux de la démocratie », attaque M^e Chauvelier. Et de citer quelques points de la réforme : « des CRPC (comparutions par reconnaissance préalable de culpabilité) sans avocat, des viols jugés par des super-tribunaux criminels, sans jurés populaires, des pensions alimentaires au bon vouloir des Caisses d'allocations familiales... C'est pour nous une dérive inquiétante et détestable. »

Réunis en assemblée générale, les avocats du barreau de Pau ont exprimé « de très vives inquiétudes » et décidé de se joindre au mouvement national de protestation qui devrait être orchestré le 22 ou le 30 mars prochain, a indiqué le bâtonnier Antoine Paulian.

Affaire Zehti : le procès reprend ce vendredi

Le procès du meurtre d'Anouar Zehti, qui s'est ouvert depuis mardi, reprend ce vendredi à la cour d'assises des Pyrénées-Atlantiques, après avoir été suspendu ce jeudi en raison de la journée de protestation des avocats. L'interrogatoire des deux accusés, David Winkler et Christian Bodéi, dont les versions s'opposent, reprendra ce matin.

24 HEURES

PAU

Collision entre un bus et une voiture

Une collision entre un bus et une voiture s'est produite ce jeudi vers 11 heures avenue du Loup à Pau, au niveau des immeubles Edelweiss.

Deux passagers du bus ont été légèrement blessés lors du choc. Un homme de 75 ans a été transporté par les pompiers pour contrôle au centre hospitalier de Pau. La circulation a été perturbée.

EN LUMIÈRE

COLLISION À SAUVAGNON : UN CYCLISTE DÉCÈDE À L'HÔPITAL

L'accident, impliquant une voiture et un vélo, a eu lieu route de Lescar vers 14h hier. La victime, âgée de 47 ans, a succombé à ses blessures.

Un dramatique accident s'est produit ce jeudi route de Lescar (D289) à Sauvagnon. Les secours ont été alertés à 14 h 15. Un homme à vélo, qui circulait sur cette route qui longe les pistes de l'aéroport Pau-Pyrénées, a été percuté par une voiture. Selon les premiers éléments de l'enquête, le cycliste se serait déporté sur la voie de gauche alors que le véhicule arrivait en face. Il est à noter que de fortes rafales de vent étaient signalées dans le secteur. Les analyses toxicologiques de l'automobiliste se sont rév-



L'accident s'est produit route de Lescar, près de l'aéroport Pau-Pyrénées. © ANDRÉ BERNÉ

lées négatives. Grièvement blessée, la victime, un homme âgé de 47 ans, a été transportée par le Smur à l'hôpital de Pau. Malheureusement, ce dernier a succombé à ses blessures dans l'après-midi.

V.C. ■ v.cebe@pyrenees.com

Levothyrox : 37 plaintes béarnaises

L'avocat palois Jean-François Blanco a déposé 37 plaintes au pénal auprès du pôle santé publique du parquet de Marseille.

L'avocat palois Jean-François Blanco a déposé mardi 37 plaintes avec constitution de partie civile d'utilisateurs béarnais du Levothyrox contre le laboratoire Merck, ses dirigeants, ainsi que les autorités sanitaires. La plainte a été déposée auprès du pôle santé publique du parquet de Marseille.

Dans le cadre des effets secondaires de la nouvelle formule du Levothyrox, un juge d'instruction du pôle santé publique du tribunal de grande instance de Marseille a ouvert, le 2 mars dernier, une information judiciaire contre X pour tromperie aggravée, atteinte à l'intégrité physique des personnes et mise en danger d'autrui. Dans le cadre de cette affaire, la compétence du pôle santé publique du TGI de Mar-

« C'EST UNE VRAIE CRISE SANITAIRE »

M^e JEAN-FRANÇOIS BLANCO



En France, 500 000 patients auraient abandonné le Levothyrox depuis son changement de formule, en avril 2017. © ARCHIVES MARC ZIRNHELD

seille s'étend jusqu'à Lyon, siège social du laboratoire allemand Merck qui produit ce médicament.

Une action sur le plan pénal

« J'ai repris ces qualifications dans mes plaintes mais je les ai déposées contre le laboratoire Merck, ses dirigeants et les autorités sanitaires », précise M^e Jean-François Blanco. Au total, près de 7 000 plaintes auraient été reçues en France, selon le procureur de Marseille.

L'Agence nationale de sécurité du médicament (ANSM) et la

Direction générale de la santé, les plus hautes autorités sanitaires du pays, estiment qu'environ 500 000 patients ont abandonné le Levothyrox depuis son changement de formule, en avril 2017, et se sont tournés vers des alternatives à la nouvelle formule du médicament produit par le laboratoire Merck. Ces chiffres ont été relayés vendredi dernier par le ministère de la Santé. Quelque 3 millions de personnes en France sont traitées pour hypothyroïdie.

« Le ministère de la Santé reconnaît que ces 500 000 per-

sonnes souffraient d'effets indésirables du nouveau Levothyrox, en conclut M^e Blanco. C'est une vraie crise sanitaire. Et il faut une réponse politique, pas seulement juridique, à ces patients. C'est une première vague, j'ai d'autres dossiers en préparation. »

Jean-François Blanco avait notamment été approché par l'association Victimes du Levothyrox 64, qui a organisé des réunions publiques en Béarn sur le sujet. L'idée d'une action collective en référé, sur le plan civil, pour obtenir du laboratoire la remise aux patients qui en font la demande du médicament ancienne formule, est pour l'instant abandonnée.

« Les décisions qui sont intervenues sont très contradictoires. La décision du juge des référés de Toulouse [qui avait condamné, le 14 novembre 2017, le laboratoire Merck à délivrer l'ancienne formule du Levothyrox à 25 patients de Haute-Garonne, NDLR] est restée isolée. On a choisi le pénal. Il s'agit aussi de demander, avec le maximum de force, que le ministère de la Santé intervienne pour obliger Merck à remettre l'ancienne formule sur le marché. »

SÉBASTIEN LAMARQUE ■ s.lamarque@pyrenees.com

Ivre, il avait insulté et menacé de mort un policier : 4 mois de prison

Absent, le prévenu écope de 4 mois de prison. Le seul dossier jugé alors que les avocats menaient une journée « morte ».

C'est le seul dossier qui a été retenu en ce jeudi de « justice morte » des avocats palois. Le prévenu, âgé de 44 ans et absent, devait répondre d'une conduite sous l'empire d'un état alcoolique, mais surtout d'outrage et



L'homme a « explosé » au commissariat. © N.S.

de menaces de mort envers un brigadier de police.

Le 29 avril 2017, vers 17h35, une patrouille de police contrôle un

conducteur qui roule au milieu de la chaussée et a même grillé deux feux rouges, à Billère. Les policiers découvrent un homme torse nu au volant et qui sent l'alcool. Il affiche un taux d'alcoolémie de 0,82 mg par litre d'air expiré, soit 1,64 gramme dans le sang. Et il semble vivre la situation avec détachement : « je m'en bats les c... » lance-t-il aux policiers.

Le ton monte en salle de garde à vue. Le conducteur éméché s'en prend à un brigadier de police :

« J'aime pas ta gueule, je vais te mettre un coup de boule, je vais te crever. » Des menaces réitérées à plusieurs reprises. Une fois dégrisé, l'homme affirme ne se souvenir de rien mais exprime ses regrets et ses excuses. Au cours d'une réception de rugby, il aurait consommé une bouteille de champagne à lui seul.

Le parquet requiert 60 jours amende à 10 €. Le tribunal opte pour une peine de 4 mois de prison ferme, assortie d'une annulation du permis de conduire et d'une interdiction de le repasser dans un délai de 6 mois. L'homme devra également verser 500 € de dommages et intérêts au policier insulté et menacé.

S.L. ■ s.lamarque@pyrenees.com